

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « MÉNAGE »
AVEC LA VILLE DE THIERS
SUITE A TRANSFERT DE BATIMENTS**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

Considérant que les services de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne occupent les bâtiments suivants :

- Les locaux de la rue Barante, propriété de la Ville de Thiers, afin d'accueillir les services Urbanisme/ADS et Politique de la Ville.
- La Maison de la Jeunesse Nelson MANDELA (service Jeunesse), l'école Emile ZOLA (Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Relais Assistantes Maternelles) et La Dorlotte (multi-accueil), suite à transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018.

Considérant qu'à ce jour, la Communauté de Communes, au regard de ses effectifs, n'est pas en capacité d'assurer l'entretien de ces bâtiments afin de garantir leur état de propreté.

Il convient de mettre en place une coopération entre la Communauté de Communes et la Ville de Thiers, dans l'attente de la mise en place d'une organisation qui permettrait à la Communauté de Communes d'assurer elle-même la gestion de la propreté sur les sites mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de convention de mise à disposition du service « ménage » de la Ville de Thiers, pour 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 18 mois, visant les conditions dans lesquelles la Ville de Thiers assurera ce service ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

